



COMMUNIQUÉ

AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES

Le 25 septembre 2023

Contact : Anthony Perrocheau, coordinateur InterThales, 06 64 24 47 53

Thales : la CFDT déplore une approche trop descendante et une vision unilatérale

Les 44 000 salariés de Thales vont se retrouver dans 1 700 fiches emploi de la classification imposée d'ici à janvier 2024 à toutes les entreprises de la métallurgie par la nouvelle convention collective.

La CFDT, avec d'autres organisations syndicales, a signé avec la Direction de Thales un accord de méthodologie qui prévoit une présentation des fiches emploi en CSE. Or à ce jour, aucune fiche n'a été présentée.

Par ailleurs, d'après cet accord, chaque salarié devra recevoir sa fiche en main propre et pourra en discuter avec son manager au cours d'un entretien. Or, la Direction, via diverses communications, n'a pas hésité à indiquer que chaque salarié recevrait via l'intranet la description, et la cotation/classification de son emploi et pourrait alors solliciter son manager pour toute question relative à son rattachement à cet emploi.

La CFDT conseille à tout salarié, de signifier par écrit à la Direction, les différences entre sa fiche et le contenu réel de son emploi. Elle déplore que les fiches emploi soient réalisées unilatéralement et que les remarques remontées par l'instance paritaire du comité de pilotage soient très peu prises en compte. De nombreux emplois ont été oubliés. Les fiches emplois ressemblent plus à des fiches métiers et sont figées, toute modification est exclue. Le salarié n'est pas en mesure de proposer des amendements comme prévu à la convention collective.

La cotation de haut en bas détruit les filières d'expertise, car dans le système mis en place par la Direction de Thales, aucun salarié expert ne peut posséder une compétence supérieure à celui de son manager. Certains emplois sont sous-cotés, d'autres surcotés. Tout dépend de votre proximité avec la Direction Groupe. Un exemple : les infirmières des sites se retrouvent moins cotées que les chauffeurs du siège !

Enfin, même si officiellement aucune correspondance n'existe plus avec l'ancienne grille des classifications de Thales ou avec les anciens niveaux de responsabilité, la CFDT constate, dans de nombreuses fiches, des correspondances avec l'ancienne grille de la métallurgie.

La Direction demande aux managers de faire passer le message que *« cette fiche ne reprend pas l'ensemble des éléments que le salarié exerce tous les jours dans le cadre du poste qu'il occupe au quotidien. Il s'agit uniquement d'une synthèse des éléments essentiels, permettant de positionner ce dernier dans l'organisation de Thales »*.

Mais pour la CFDT, ce discours est contraire à l'esprit de la convention, les tâches réellement exercées doivent être considérées. Délicat cependant pour la Direction de mettre les managers en première ligne pour discuter de fiches emploi sur lesquels ils n'ont pas eu grand-chose à dire et qui ne bougeront pas.

Face à cette situation, la CFDT Thales réfléchit à porter le dossier auprès des instances juridiques.